

LE NOUVEAU DROIT DU CAUTIONNEMENT ET LES GARANTIES À PREMIÈRE DEMANDE

18 février 2022

9h-12h

A DISTANCE

PUBLIC

Entreprises et banques : chargés de relation clientèle, front, middle et back offices trade finance, attachés commerciaux, analystes, chefs de projets, chargés de marketing, contrat managers

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

Appréhender le nouveau droit du cautionnement et les différentes problématiques et simplifications nées de cette nouveauté au regard des garanties à première demande.

PROGRAMME

- **Introduction** : la réforme des sûretés par deux ordonnances du 15 septembre 2021
- **Objet de la réforme** : double, dans le code civil et dans le code de commerce
- Dates d'entrée en vigueur
- Les nouveautés du droit du cautionnement, ses simplifications et ses clarifications
- Distinction entre l'acte de cautionnement nouvelle formule et la garantie à première demande
- Cas pratiques

MOYENS PÉDAGOGIQUES

Approche théorique et opérationnelle
Supports de formation

FORMATRICE

LAURENCE KOOY

TARIFS

Membre d'ICC France ou de Credimpex France

H.T. 300€ (T.T.C. 360 €)

Non membre

H.T. 360 € (T.T.C. 432 €)

